

COMMUNE DE LAURENS

34480

## Séance extraordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 31 JUILLET 2014 COMPTE RENDU

**Présents :** Mesdames ABBAL Marie, BRISSON Isabelle, CONSTANTIN Corinne et JALBY Geneviève,  
Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, FUENTES Thomas, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves,  
ROMERO Jacques et WOHMANN Bertrand.

**Absents :** Madame FARDEL Rose-Marie **pouvoir** à Monsieur ANGLADE François  
Monsieur ROUQUIE Marcial **pouvoir** à Madame CONSTANTIN Corinne  
Mesdames BOYER Odette et VANMALLE Alisson

\*\*\*

Amédée BRAL est désigné **secrétaire de séance**.

### BUDGET COMMUNE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les raisons qui nécessitent d'apporter des modifications budgétaires.

**TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRES :** Lors de la dernière réunion, pour le LOT 3, et suite à la carence de l'entreprise FR CONSTRUCTION, il a été décidé de faire appel à l'entreprise CHKAF AZIZ pour la fourniture et pose des gouttières, descentes en zinc et dauphins en fonte pour la somme de 1 373.50 € H.T. (1 648.20 € T.T.C.).

Cette entreprise informe que la société FR CONSTRUCTION a mal positionné la première rangée de tuiles et que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour installer les gouttières. Elle propose de réaliser ces travaux supplémentaires pour la somme de 1 985 € H.T.

*Les crédits disponibles au budget de la commune, à l'opération 9273, seront insuffisants pour régler ces travaux supplémentaires mais la commune entend poursuivre préalablement la société FR CONSTRUCTION pour les malfaçons consignées dans le procès-verbal des opérations préalables à la réception établi ce jour par le maître d'œuvre.*

**TRAVAUX ECOLE :** Suite à la programmation des travaux à effectuer à l'école par le service technique, il a été constaté la vétusté d'un tableau électrique installé dans une classe.

**Celui-ci présentant un danger, Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de le faire remplacer et, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, il a signé un devis avec l'entreprise CLIMELEC SERVICE pour un montant de 1 049.89 € H.T.**

**TRAVAUX SALLE POLYVALENTE :** Lors de la dernière réunion, le conseil a été informé des différentes modifications à apporter aux travaux pour parvenir au reclassement de cette salle. Il avait été précisé le montant des avenants à signer pour les différents lots.

Le coût de certains travaux a été sous-évalué par le maître d'œuvre.

Après négociations des prix, il est nécessaire de rectifier les montants de certains avenants à signer conformément aux devis établis par les différentes entreprises.

**LOT 2 : MENUISERIES INTERIEURES/SERRURERIE – Entreprise ESPACE INTEGRE**

Moins value 800 € H.T. Plus value 1 764 € HT (au lieu de 1 720 € évalués par le maître d'œuvre), ce qui porte le montant du marché de 3 515 € à 4 479 € H.T.

**LOT 4 : PLOMBERIE-SANITAIRE-DESENFUMAGE – Entreprise AZUR CLIMATISATION**

Moins value 1 140€ H.T. Plus value 122 € HT (au lieu de 120 € H.T. évalués par le maître d'œuvre), ce qui porte le montant du marché de 6 996 € à 5 978 € H.T.

**LOT 5 : ELECTRICITE/ALARME INCENDIE – Entreprise ELECTRICITE SERVICE**

Moins value 192.56 € H.T. Plus value 6 329.17 € (au lieu de 2 000 € H.T. évalués par le maître d'œuvre), ce qui porte le montant du marché de 3 555.42 € à 9 692.03 € H.T.

Par ailleurs un **DIAGNOSTIC AMIANTE** doit être réalisé avant la dépose des faux plafonds de la cuisine. La Société AD 2i propose de réaliser ce diagnostic pour la somme de 600 €.

*Les crédits disponibles au budget de la commune à l'opération 9271 seront insuffisants pour régler les entreprises.*

**AIRE DE LAVAGE :** L'accès à distance de l'automate installé au Puits de la Fièvre, a nécessité de rajouter une carte GSM.

**Afin de permettre aux administrés l'utilisation de cet équipement le plus rapidement possible, et dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire informe qu'il a signé un devis avec l'entreprise AQUADOC pour 430 € H.T.**

Pour l'aire de lavage, des fournitures et travaux supplémentaires ont été effectués par cette société au début de l'année pour la somme globale de 2 580 € H.T. qui se décomposent comme suit :

- main d'œuvre pour le remplacement des halogènes volés cet hiver : 800 € H.T.
- badges supplémentaires et reprogrammation de l'automate : 1 580 € H.T.

- installation d'un bouton d'inversion du dégrilleur : 200 € H.T.

*La commune vient de recevoir les factures et la société a fait un geste commercial, sous forme d'avoir, pour un montant de 188 € H.T mais les crédits disponibles au budget de la commune à l'opération 9293 seront insuffisants pour régler la totalité de ces factures.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 ABSTENTIONS (Geneviève JALBY et Isabelle BRISSON) et 11 voix POUR,

- prend acte de la signature des devis des sociétés CLIMELEC SERVICE et AQUADOC
- approuve :
  - les travaux supplémentaires proposés par l'entreprise CHKAF AZIZ pour le restaurant scolaire
  - la rectification du montant des avenants à signer pour les lots 2, 4 et 5 pour la salle polyvalente
  - la réalisation du diagnostic amiante par la société AD2i pour les travaux de la salle polyvalente
- adopte ces modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération/Article	Libellé	Montant
9271-21312	Travaux école	+ 1 200,00
9271-21318	Travaux salle polyvalente	+ 10 000,00
9273-2313	Travaux réfectoire scolaire	+ 100,00
9293-2318	Aire de lavage	+ 3 300,00
<b>TOTAL</b>		<b>14 600,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération/Article	Libellé	Montant
1641	Emprunt	+ 12 900,00
<b>TOTAL</b>		<b>14 600,00</b>

- demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier d'observations au maître d'œuvre concernant la justification des coûts supplémentaires du restaurant scolaire et de la salle polyvalente. Le Maître d'œuvre dans le cadre de ses missions assure la responsabilité de la qualité technique, du délai et du coût des projets.

\*\*\*

Le Maire  
François ANGLADE